

## CONSEIL MUNICIPAL Du 21 Février 2022 à 20 h 00

*Le lundi vingt et un février deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de la salle du conseil en Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.*

Convocation : 14/02/2022

Affichage convocation : 14/02/20022

Nombre d'élus en exercice : **14**

Nombre de Présents –11 – CHARRIER Joëlle, Maire ; LANCELOT Patrick, 1er adjoint ; LUCIEN Delphine, 2eme adjointe ; BELLEUVRE Jean-Claude, 3eme adjoint ; BOUVET Sylvie, CAILLEAU Virginie, COLLET Julien, FICHE Stéphanie, FOUGERE Marie, GUIBERT Christian, LEBOUCHER Jérôme.

Nombre d'absents – 0

Nombre d'excusés – 3 - BOULAND Sébastien donne pouvoir à LEBOUCHER Jérôme, GODET Philippe donne pouvoir à Jean-Claude BELLEUVRE ; RUEL Isabelle donne pouvoir à Joëlle CHARRIER.

Secrétaire de séance : GUIBERT Christian

---

### Ordre du Jour :

I. Débat d'orientation budgétaire - DOB	1
II. RD 138 : travaux en cours et marché	2
III. Argent de poche	3
IV. Questions diverses	4
1. Réunion d'échange avec Montigné les Rairies	4
2. Rencontre référente fibre communale et Anjou Fibre.	4
3. Commission vie des associations des Rairies	4
4. Dates à retenir :	4

---

*Mme Le Maire demande si l'assemblée générale a des remarques particulières sur le compte-rendu et tous les conseillers présents **acceptent celui-ci sans modification. Le conseil n'émet pas de remarques particulières.***

*Mme le Maire demande le changement de secrétaire de séance, Monsieur GUIBERT Christian se propose et le conseil accepte.*

## FINANCES

### I. Débat d'orientation budgétaire - DOB

---

Selon l'article L 2312-1 du CGCT « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal ». L'élaboration du budget doit se faire dans le respect des objectifs et des priorités de la politique municipale, d'où l'intérêt et l'importance du débat préalable d'orientations budgétaires.

Pour information, dans les communes de plus 3 500 habitants, il est obligatoire de présenter un rapport sur les orientations budgétaires deux mois avant le vote du BP, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal (DOB), dans les conditions fixées par le règlement intérieur. La commune des Rairies ne rentre pas dans ce cadre obligatoire mais notre règlement intérieur l'a spécifié pour permettre une meilleure prise de décision lors du vote du BP.

**Voici donc les grandes lignes directrices budgétaires que le conseil pourra compléter en cours de séance lors du débat :**

### **INVESTISSEMENT**

- Projets en cours :
  - o RD 138
  - o Restaurant scolaire
- Projets futurs avec demande de DETR :
  - o City stade
  - o Aménagement rue des Buttes
- Pour les autres projets :
  - o Bâtiments et grosses réparations (école, église, salle des fêtes, stade)
  - o Services techniques : acquisition de matériel pour la gestion des espaces verts
  - o Communication : continuité du Lumiplan (panneau lumineux, nouveau logiciel et carte informatique)
  - o Cimetière : démarrage de l'étude agrandissement cimetière, relevage de tombes
  - o Voirie : finalisation des travaux SIEML en cours, signalisation des chemins, protection des piétons (étude par les commissions fleurissement-environnement et voirie), panneaux de signalisation.
  - o Espaces verts : plantation d'arbres, plantation arbustes dans le programme RD 138 au niveau rue des Cormiers

### **FONCTIONNEMENT**

- Prévoir les taux d'inflation 10 % pour l'eau, 3% pour l'énergie, 41% pour le combustible, 21 % pour le carburant
- Fleurissement : entrées d'agglomération
- Ecole : manuels scolaires
- Bâtiments : entretien
- Publication des Marchés publics
- Assainissement : taxe raccordement restaurant scolaire
- Subvention aux associations ?
- Participation communale pour la Caisse des écoles et CCAS
- Dispositif argent de poche pour les jeunes de 15-17 ans

✓ **Avis du conseil : FAVORABLE**

### **VOIRIE**

#### **II. RD 138 : travaux en cours et marché**

---

La commune des Rairies a délibéré le 17 janvier 2022 un montant de 4 355.51 € pour un avenant, au final il convient de modifier la somme puisque d'autres travaux se sont greffés. La délibération du 17 janvier 2022 est donc annulée et sera remplacée par la suivante. M. Lancelot présente au conseil les propositions de modification de travaux sur la RD 138 non compris dans le marché actuel. Il est convenu que les travaux de réparation de la route de la place des Tilleuls soient réalisés dont deux prolongements supplémentaires à la sortie de l'agglomération vers Durtal (maisons construites avant l'étude).

*Le conseil municipal,*

*Vu la délibération concernant l'aménagement de la RD 138 du 21/01/2021 pour les séquences 1,2 et 5,6 ;*

*Vu le marché de travaux attribué à l'entreprise PIGEON,*

*Vu les réparations qui doivent avoir lieu notamment sur le tronçon de la Place des Tilleuls,*

*Considérant le devis de travaux supplémentaires pour ces réparations,*

*Après en avoir délibéré,*

➔ **Accepte le devis pour un montant de : 11 445.42 € TTC**

→ Autorise Mme Le Maire et l'un de ses adjoints à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise PIGEON

✓ **Vote : Pour à l'unanimité**

## ADMINISTRATION

### III. Argent de poche

---

Présentation par Marie fougère représentant la commission.

La commission argent de poche ayant approfondi le projet le 14/02/2022 et ayant travaillé sur un modèle de contrat pour les jeunes, voici les points proposés au conseil :

#### Communication :

- Début de la communication à partir du **lundi 28 février 2022.**
- Réalisation de flyers et d'affiches
- Mise à disposition des flyers dans les commerces de la commune et positionnés sur les abris de bus, dans les commerces, panneau de la mairie, panneau d'information Lumineux, page Facebook.

#### Documents d'inscription :

- La feuille de renseignements, l'autorisation parentale et le contrat avec les jeunes
- Fin des inscriptions à la mairie le **vendredi 15 avril 2022**, les documents d'inscription seront remis au candidat après cette date.
- Tableau d'inscription pour secrétariat de Mairie

#### Equipement :

- Pour des raisons de sécurité : dix chasubles jaunes
- flochage «Argent de poche Mairie des Rairies» soit inscrit sur le chasuble

#### Choix des dates et chantier à réaliser :

##### Première période

- Mercredi 20 juillet : Distribution lettre infos.
- Jeudi 21 juillet : Nettoyage des panneaux de signalisation.
- Vendredi 22 juillet : Aide à la logistique du terroir et gourmandise.

##### Deuxième période

- Lundi 01 août : Ramassage des déchets.
- Mardi 02 août : Peinture des tables au vieux port et nettoyage des abords ( Voir avec agents communaux pour passage de nettoyeur haute pression au préalable).
- Mercredi 03 août : Deuxième couche de peinture et nettoyage des jeux proche cimetière.

La commission précise : pour cette période, si la construction du city stade est réalisée et si l'achat de rambardes pour le cheminement est validé, nous pourrions faire la pose de celles-ci pendant les trois jours afin d'impliquer les jeunes dans ce projet.

Le conseil municipal,  
Vu la proposition de la commission « argent de poche »,  
Vu le modèle de contrat proposé avec les jeunes,  
Vu le dispositif établi dans le cadre « argent de poche » par la commission missionnée par le conseil,  
Considérant qu'il faille déterminer le montant de la bourse acté par le conseil,  
Après en avoir délibéré,

- ➔ Autorise Mme le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les contrats avec les jeunes selon le cadre établi par la commission et dont le contrat reprend les conditions énoncées
- ➔ Dit que le montant de la bourse est de 15 € la demi-journée par jeune
- ➔ Dit qu'un budget de 500 € sera inscrit au BP 2022

✓ **Vote : pour à l'unanimité.**

#### IV. Questions diverses

---

##### 1. Réunion d'échange avec Montigné les Rairies

Après discussion entre les deux communes sur le lieu de la salle des fêtes de Montigné, le point est reporté à l'ordre du jour au conseil de Mars pour valider le montant 2021 pour régularisation sur 2022 qui sera demandé à Montigné les Rairies (demande de Montigné au prorata des élèves partis en cours d'année).

##### 2. Rencontre référente fibre communale et Anjou Fibre.

Mme Cailleau, référente communale, explique au conseil l'entretien qu'elle a pu avoir avec Mme Delhomeau, Anjou Fibre, qui tenait sur les éléments suivants :

- Habitudes de vie des Rairieux
- Etude de terrain pour connaître les besoins de la population
- Augmenter les points d'accès internet comme à la bibliothèque des Rairies
- Cibler toute la population dont les jeunes et les séniors

Il s'avère que ces éléments devront être retravaillés plus tard et que la communauté de communes développera l'étude fibre au sein de tout son territoire.

##### 3. Commission vie des associations des Rairies

La réunion discutant des subventions des associations aura lieu le 28/02 à 19h30.

##### 4. Méthanisation sur Seiches sur le Loir

Le point sera reporté au prochain conseil pour validation de l'accord du conseil qui doit avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> jour de la clôture de la consultation (soit le 28 février 2022) et 15 jours après la clôture du 25 mars.

##### 5. Dates à retenir :

- **prochain conseil** : 21 MARS 2022 avec vote du CA 2021 et BP 2022.

Sans autre question, la séance est levée à : 21h50